

**SÉANCE DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en exercice :  
13

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :  
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérard ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN.

Date de la convocation :  
27 août 2026

Étaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU et M. Robert CHASSERY

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

1.1 Marchés publics

**B2026-21 Attribution du marché relatif à la réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Saint-Usage (71500) et de Vincelles (71500)**

Monsieur Didier LAURENCY était absent pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

VU la délibération n°C2026-59 du Conseil communautaire du 22 avril 2026, déléguant au Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs ou égaux à 90 000€ HT sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la nécessité de procéder à la réhabilitation du pont du Champ de la Pierre, situé sur les communes de Saint-Usage (71500) et de Vincelles (71500), ainsi que du pont de la Trémaillière situé sur la commune de Saint-Usage (71500), afin de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité structurelle de ces ouvrages,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n°26-64638 envoyé à la publication le 30 juin 2026 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la consultation relative à la réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Saint-Usage (71500) et de Vincelles (71500)

VU l'offre remise par le candidat,

VU le rapport d'analyses des offres et les résultats de la consultation,

CONSIDÉRANT que la consultation n'a donné lieu qu'à la remise d'une offre, présentée par l'entreprise Saône et Loire Travaux Spéciaux (S.L.T.S),

CONSIDÉRANT que cette offre est régulière, recevable et appropriée au regard des dispositions du Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer le marché à l'entreprise Saône et Loire Travaux Spéciaux (S.L.T.S),

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le marché relatif à la réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Saint-Usuge (71500) et de Vincelles (71500) à l'entreprise Saône-et-Loire Travaux Spéciaux (S.L.TS), sise à 298 Route des Carrières à Saint-Martin-Belle-Roche (71118) pour un montant de travaux estimé de :

- Tranche ferme « Réhabilitation du pont du Champ de la Pierre – Communes de Saint-Usuge (71500) et de Vincelles (71500) : 84 612,50 € H.T.

- Tranche optionnelle « Réhabilitation du pont de la Trémaillière – Communes de Saint-Usuge (71500) : 115 513,50 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives au marché attribué ainsi que ses éventuelles modifications en cours d'exécution et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY

Date 07/07/2026

#### DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony



Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 07/09/2026